

# COMMUNE DE CINQUEUX

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 Janvier 2013

L'an deux mil treize, le vingt huit janvier à dix neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

**Etaient présents** : MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Mme Martine BONTEMPS, M. Thierry FAGARD, M. Yves LE GRANVALET, Mme Thérèse DELHAYE, M. Bernard VANDENBERGHE, Mme Roselyne GOËNSE, MM. Jacky DELFOSSE, Daniel PATROLIN et Mme Maryvonne LAVAIRE.

**Etaient excusés avec pouvoir** : M. Didier BACOT (pouvoir à M. Daniel PATROLIN), M. René LAVAIRE (pouvoir à Mme Maryvonne LAVAIRE).

**Absent Excusé** : M. Thierry DENEUVE.

**Absents** : MM. Bernard LESSERTISSEUR et Gérald TACHENON.

**Secrétaire de séance** : M. Thierry FAGARD.

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil que dorénavant, il sera fait un compte rendu de séance pour les délibérations et la publication ainsi qu'un procès-verbal de séance consultable par les élus. Ceci pour éviter des comptes rendus trop lourds.

Monsieur le Maire informe également que l'enregistrement des séances, pour des raisons techniques ne peut ce faire à Cinqueux.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 28 novembre 2013.**

- Monsieur NOWINSKI s'étonne de voir des tarifs INEO dans le tableau du premier point de la séance. Tarifs, qui pour lui n'ont pas donnés lors de la séance.

- Monsieur NOWINSKI, dans les questions diverses demande la rectification suivante :  
«...Monsieur NOWINSKI cite le Cinqueux infos... » au lieu de «...M. NOWINSKI déclare ... »

- Monsieur LELEU déplore une fois encore la transmission tardive du compte rendu.  
Monsieur le Maire lui répond que ce dernier compte rendu était beaucoup trop lourd, il faisait à l'origine 10 pages. Il lui a été nécessaire de faire un condensé.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé et signé des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

### **1-Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux d'agrandissement de la salle polyvalente.**

Dans le cadre des travaux de l'agrandissement de la salle polyvalente, le long du bâtiment existant, en prolongement de la cuisine, Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il serait opportun de déposer auprès de la DETR un dossier de subvention.

#### **Arrivée de Madame LAVAIRE à 19h.20**

Monsieur le Maire rappelle que les diverses aides se feront de plus en plus rares, les enveloppes des diverses administrations se réduisent.

Il précise que pour la subvention DETR, la date butoir de demande est fixée au 31 janvier 2013.

Monsieur le Maire a dans un premier temps fait appel à un architecte pour le chiffrage des travaux. Le devis présenté par ce dernier s'élève à 125.000€ pour une façade en clin et une avancée sur le pignon.

Monsieur le maire a donc étudié le coût des travaux réalisés par les services techniques municipaux. L'estimation est d'environ 65.800€ pour une construction en dur, une construction en bois est également à l'étude..

Il expose le plan de financement suivant :

Montant total estimé H.T.	65 800,00€
Subvention D.E.T.R. 45%	29 610,00€
Reste à la charge de la commune	36 190,00€

Monsieur LELEU intervient et expose un bilan négatif des comptes de la commune. Il donne une augmentation de la part du taux d'endettement de 371% (source internet) entre 2000 et 2011.

Monsieur NOWINSKI assure qu'il faut faire de l'entretien avant de faire des réalisations.

Madame LAVAIRE souhaiterait que la commune fasse plus d'entretien de voirie plutôt que des bâtiments pour les associations.

Monsieur le Maire souligne que les bâtiments et la voirie sont et ont toujours été régulièrement entretenus.

Monsieur LE GRANVALET et Madame BONTEMPS s'étonnent des chiffres avancés et précisent que la Trésorerie de Liancourt leur a toujours affirmé que la commune avait une comptabilité saine. Madame le Trésorière est disposée à venir expliquer le budget aux membres du conseil.

Madame BONTEMPS rappelle à Monsieur LELEU, que lors du vote des taux de la taxe d'habitation et autres il faisait partie des conseillers qui étaient favorable à une augmentation.

Mesdames BONTEMPS et DELHAYE rappellent que le fait de demander une subvention n'entraîne pas obligatoirement la réalisation du projet.

Après un large débat, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 12 voix pour et 2 abstentions (Mme LAVAIRE et son pouvoir) autorise Monsieur le Maire, ou son représentant :

- à demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'agrandissement de la salle polyvalente
- à signer le dossier et toutes les pièces s'y réfèrent.
- à inscrire cette dépense au budget 2013.

### **2-Surtaxe Assainissement pour l'année 2013.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que cette taxe rapporte environ 13.000€ par an à la commune.

Il précise que l'assainissement de la rue de Liancourt ne pourra débuter avant deux voir trois ans. Car il faut attendre l'évolution du Plan Local d'Urbanisme et l'acquisition de toutes les parcelles nécessaires à l'acheminement du réseau par le lieu-dit "Les Rauloirs".

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2013 le montant de la surtaxe communale à 0,45€ le mètre cube d'eau assainie.

Cette taxe alimente le budget assainissement et permettra de financer une partie des travaux du réseau d'assainissement de la rue de Liancourt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et vote le montant de la surtaxe communale à 0,45€ le mètre cube assainie pour l'année 2013.

### **3- Renouveaulement de la convention avec l'Union Musicale de Saint Maximim pour les cérémonies officielles.**

Monsieur le Maire précise les modalités d'intervention de l'Union Musicale de Saint Maximin lors des cérémonies officielles.

Afin de pouvoir les indemniser, il est établi une convention de mise à disposition.

Monsieur le maire donne lecture de la convention pour les cérémonies commémoratives 2013.

L'Union Musicale intervient trois fois dans l'année, les 8 mai, 14 juillet et 11 novembre, au taux de 100,00€ la prestation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les termes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2013.

### **4- Convention de mise à disposition de la piscine de Pont Sainte Maxence année 2012/2013.**

Monsieur le Maire rappelle que l'Education Nationale a rendu l'activité piscine obligatoire et que cette activité piscine remplace depuis l'année passée, l'intervention musique.

Monsieur le Maire précise que les enfants de l'école iront à la piscine de Pont Sainte Maxence du 02 avril au 24 juin 2013 inclus, à raison d'une heure par semaine pendant les périodes scolaires.

La mise à disposition de la piscine communale de Pont Ste Maxence, pour 1 heure hebdomadaire, pour l'année scolaire 2012/2013 est consentie moyennant une redevance de 1.550,00 € auquel il faut ajouter les frais de transport d'un montant de 170 € T.T.C.par rotation.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Pont Sainte Maxence.

### **Questions Diverses.**

- Madame BONTEMPS demande si un recours est envisageable contre l'entreprise Froissart, qui a réalisée les travaux de réfection de voirie rue du Moulin de Roc.  
La garantie annuelle étant dépassée, elle demande si la commune peut faire jouer une garantie décennale.  
Elle rappelle que cette rue a déjà été refaite.

- Monsieur LE GRANVALET souhaite avoir des précisions sur le projet des rythmes scolaires et l'impact financier que cela aura sur la commune.  
Monsieur le Maire répond que suite aux divers entretiens avec la Communauté de Communes, et compte tenu du report de prise de décision à mars 2013, les communes de la CCPOH demanderont un report d'application pour la rentrée 2014.  
Le coût s'élèverait, pour la CCPOH, à 550.000€ à diviser par chaque commune adhérente.  
Monsieur LELEU relate les propos de Madame CAYEUX, Députée de l'Oise, qui estime la participation des communes à environ 150€ par élève.

- En réponse à Monsieur LELEU, qui lors du dernier conseil lui demandait s'il était entrain de faire une liste pour les prochaines municipales, Monsieur LE GRANVALET, lui retourne la question, suite à un appel téléphonique reçu chez lui pour message à Monsieur LELEU que l'interlocuteur n'arrivait pas à joindre.

Levée de la séance à 20h.08

Monsieur CRINVILLE remet une lettre à Monsieur le Maire, en réplique à la réponse de Monsieur le Maire sur son courrier concernant l'abattage des arbres rue de Pont.

Monsieur le Maire rouvre la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heure dix.

Le Maire.